

Section 4.—Bibliothèques publiques

La Bibliothèque nationale.—La Bibliothèque nationale du Canada, autorisée en vertu de la loi du 18 juin 1952 sur la Bibliothèque nationale (I Elizabeth II, chap. 330), est officiellement entrée en existence le 1^{er} janvier 1953. Les travaux poursuivis par le Centre bibliographique et son personnel ont alors été absorbés par la Bibliothèque nationale, qui relève du Secrétaire d'État.

La loi autorise l'institution d'un conseil consultatif composé de quinze membres, y compris au moins un représentant de chacune des dix provinces, et la nomination d'un bibliothécaire national, d'un bibliothécaire national adjoint et du personnel de la bibliothèque. Les fonctions du bibliothécaire national comprennent l'établissement d'un Catalogue collectif national où sera inscrit chaque volume de toutes les collections importantes du pays, l'achat de livres et la publication d'une Bibliographie nationale des volumes publiés au Canada, écrits par des Canadiens ou intéressant particulièrement les Canadiens. La loi exige que deux exemplaires de chaque volume publié au Canada soient remis au bibliothécaire national dans le mois qui suit la publication; un exemplaire des volumes coûteux doit être déposé.

L'emplacement de la Bibliothèque nationale à Ottawa a été choisi et des plans sommaires de l'édifice ont été préparés. L'achat des livres est restreint jusqu'à ce que la Bibliothèque dispose de locaux permanents, mais l'activité des autres services progresse de façon remarquable. *Canadiana*, publication bilingue mensuelle des nouveaux ouvrages canadiens, comprend maintenant toutes les publications des gouvernements provinciaux. Au 31 décembre 1954, les catalogues de 91 bibliothèques énumérant 5,963,000 volumes avaient été microfilmés pour le Catalogue national. De plus, la Bibliothèque reçoit, enregistre et accuse réception de tous les volumes déposés sous le régime de la loi sur le droit d'auteur.

Bibliothèques publiques.—Le service de bibliothèque publique au Canada comprend la bibliothèque principale et ses succursales dans les zones métropolitaines (auxquelles s'ajoute parfois le bibliobus pour desservir les quartiers excentriques), la petite bibliothèque associée de village et de hameau et le service régional desservant un ou plusieurs comtés; le bateau et la poste sont utilisés pour desservir les régions rurales éloignées. C'est ainsi que 75 à 80 p. 100 de la population bénéficie du service de bibliothèque.

Le dernier *Relevé des bibliothèques* du B.F.S. donne la statistique des bibliothèques pour 1953. Le tableau I fait voir l'activité des 766 bibliothèques publiques sur lesquelles a porté le relevé. Le rapport du B.F.S., *Bibliothèques publiques gratuites, urbaines et régionales*, 1954, renferme la statistique de toutes les bibliothèques publiques gratuites des centres urbains de 10,000 habitants et plus, de toutes les bibliothèques régionales, de même que des estimations de la quantité de volumes, de la circulation et des dépenses.

1.—Statistique sommaire des bibliothèques publiques, par province, 1953

Province	Volumes	Circulation	Abonnés	Dépenses	Personnel à temps complet
Terre-Neuve.....	179,362	499,304	25,385	122,353	23
Île-du-Prince-Édouard.....	85,995	304,008	13,500	47,390	11
Nouvelle-Écosse.....	196,086	931,077	73,572	224,015	46
Nouveau-Brunswick.....	137,147	218,574	27,711	59,960	16
Québec.....	1,101,286	1,830,825	93,440	697,739	136
Ontario.....	4,911,782	18,811,520	991,174	4,503,187	964
Manitoba.....	195,320	988,343	44,519	259,979	64
Saskatchewan.....	340,045	1,048,085	60,117	291,039	59
Alberta.....	505,427	2,022,310	119,493	467,740	101
Colombie-Britannique.....	752,925	4,292,684	223,031	1,138,063	250
Total.....	8,405,375	30,946,730	1,671,942	7,811,465	1,670